

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 16 mars 2026, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, M. Gaétan Fortier  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Mme Judith Allard	Mme Isabelle Roberge-Maltais
Mme Noëlle Thomas	M. Jean-Christophe René
M. Steve Leblanc	M. Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. Gaétan Fortier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**2026-03-36                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 2 février 2026
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2026
5. Présentation des comptes
6. Dépôt à la table du conseil - Liste des contrats 2025
7. Dépôt à la table du conseil - Rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
8. Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord - Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2026

9. Aide financière – Fondation CLSC Suzor-Côté
10. Adoption du Règlement #562 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
11. Avis de motion relatif au règlement #563 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
12. Présentation et dépôt du projet de règlement #563 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
13. Approbation des listes de destruction des archives
14. Acquisition d'un balai mécanique pour l'entretien printanier
15. Dépôt à la table du conseil – Résultats reçus du ministère des Finances pour le refinancement des règlements d'emprunt #473 et #513
16. Projet du nouveau service de garde en communauté – Entrepreneur général
17. Projet du nouveau service de garde en communauté – Volet ébénisterie (armoires, vestiaires)
18. Projet du nouveau service de garde en communauté – Électricité
19. Demande de la CDCBF- Appui municipal au mouvement de grève « Le communautaire À boutte »
20. Autorisation de passage - Tour cycliste des Policiers de Laval 29e édition (Opération Enfant Soleil) – Mercredi 27 mai 2026
21. Dépôt – Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles pour les écoles et centres du Centre de services scolaire des Bois-Francis 2026-2029
22. Formations obligatoires à suivre par les élus(es)
23. Correspondance
24. Affaires nouvelles
25. Période de questions
26. Clôture de séance

**2026-03-37                    Dépôt et adoption du procès-verbal du 2 février 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**2026-03-38                    Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2026 soit adopté, le tout tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**2026-03-39                    Présentation des comptes**

Il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 161,876.53\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**2026-03-40                    Liste des contrats 2025 – Dépôt à la table du conseil**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25,000\$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant et l'objet du contrat (art. 961.4(2) du Code Municipal).

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité au [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca)

**2026-03-41                    Dépôt à la table du conseil – Rapport annuel 2025 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du conseil le rapport annuel 2025 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité au [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca)

**2026-03-42                    COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord - Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2026**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCORDER** une aide financière, en vertu de l'article 91.1 de la *Loi sur les Compétences municipales (LCM)*, d'un montant de 3,695.78\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le remboursement en totalité du compte de taxes 2026 pour la propriété du 365, rue Principale.

**2026-03-43                    Aide financière – Fondation CLSC Suzor-Côté**

Il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 500\$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté pour l'année 2026, organisme ayant comme mission d'offrir du matériel médical gratuitement et de soutenir les initiatives qui permettent aux gens de notre communauté de rester chez eux, dans un environnement sécuritaire et chaleureux, quelles que soient les épreuves.

**2026-03-44                    Adoption du Règlement #562 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

**CONSIDÉRANT QUE** d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2026, toutes les municipalités du Québec doivent adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a notamment pour objectif de régir les bâtiments de manière à en assurer un entretien adéquat et à en permettre l'occupation sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 2 février 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance régulière du 2 février 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 562 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

**2026-03-45                    Avis de motion relatif au Règlement #563 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux**

La conseillère Noëlle Thomas donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement #563 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Ce règlement aura notamment pour objectif d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élu(e)s de celle-ci.

**2026-03-46                    Présentation et dépôt du projet de Règlement #563 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux**

La conseillère Noëlle Thomas présente le projet de Règlement #563 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux et dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce règlement aura notamment pour objectif d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élu(e)s de celle-ci.

**2026-03-47                    Approbation des listes de destruction des archives**

**ATTENDU QUE** l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

**ATTENDU QUE** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**ATTENDU QUE** l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les listes de destruction des archives (numériques et papier) préparées par Michel Pépin, d'Archives Bois-Francs et datée du 2026-02-12 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

**2026-03-48                    Acquisition d'un balai mécanique pour l'entretien printanier**

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** faire l'acquisition, afin d'effectuer l'entretien printanier des terrains municipaux et des trottoirs, d'un balai rotatif Kubota F6610 compatible avec notre tracteur à gazon, au montant de 9,950\$ plus taxes.

**2026-03-49                    Dépôt à la table du conseil – Résultats reçus du ministère des Finances pour le refinancement des règlements d'emprunt #473 et #513**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil les résultats reçus de la part du ministère des Finances ayant complété le processus d'appel d'offres pour le refinancement d'une somme de 780,200\$ pour le refinancement des règlements d'emprunt #473 (Rue Nolette phase 1) et #513 (Projet de voirie 2020-2021).

La correspondance reçue le 5 mars 2026 du ministère des Finances se lit comme suit :

**Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des billets de le  
Municipalité du canton de Ham-Nord, au montant de 780 200 \$**

Décision n. : MFQ-20260305-39010-24

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1065 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité du canton de Ham-Nord a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 780 200 \$, en émettant des billets datés du 12 mars 2026;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord a, en vertu de l'article 555 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

**ATTENDU QUE**, puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

**ATTENDU QU'**au terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

144 200 \$	3,63000 %	2027
149 900 \$	3,63000 %	2028
155 700 \$	3,63000 %	2029
162 000 \$	3,63000 %	2030
168 400 \$	3,63000 %	2031

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,63000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

144 200 \$	2,65000 %	2027
149 900 \$	3,00000 %	2028
155 700 \$	3,20000 %	2029
162 000 \$	3,35000 %	2030
168 400 \$	3,50000 %	2031

Prix : 98,64700 Coût réel : 3,75764 %

**3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS**

144 200 \$	3,78000 %	2027
149 900 \$	3,78000 %	2028
155 700 \$	3,78000 %	2029
162 000 \$	3,78000 %	2030
168 400 \$	3,78000 %	2031

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,78000 %

**ATTENDU QU'**en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

**IL EST EN CONSÉQUENCE DÉCIDÉ :**

**QUE**, conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 780 200 \$ par la Municipalité du canton de Ham-Nord soit adjugée à **BANQUE ROYALE DU CANADA**.

**2026-03-50**                    **Projet du nouveau service de garde en communauté – Entrepreneur général**

Il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**D’ACCEPTER** la soumission de l’entreprise **AJP Construction**, entrepreneur général, au montant de 45,672\$ plus taxes pour la réalisation des travaux de rénovation dans les locaux de l’ancien point de service de Desjardins (285, 1<sup>re</sup> Avenue), travaux réalisés dans le cadre du projet de mise en place du nouveau service de garde en communauté.

**2026-03-51**                    **Projet du nouveau service de garde en communauté – Volet ébénisterie (armoires, vestiaires)**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**D’ACCEPTER** la soumission de l’entreprise **Ébénisterie C. St-Laurent** au montant de 10,550\$ plus taxes pour le volet « ébénisterie » (Confection d’armoires de cuisines, comptoir, mobilier du vestiaire, etc), travaux réalisés dans le cadre du projet de mise en place du nouveau service de garde en communauté.

**2026-03-52**                    **Projet du nouveau service de garde en communauté – Électricité**

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**D’ACCEPTER** la soumission de l’entreprise **Entreprises S. Picard Inc.** au montant de 6,170\$ plus taxes pour le volet « électricité », travaux réalisés dans le cadre du projet de mise en place du nouveau service de garde en communauté.

**2026-03-53**                    **Demande de la CDCBF - Appui municipal au mouvement de grève « Le communautaire À boutte »**

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant-es;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n’ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

**CONSIDÉRANT QUE** la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d’autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu’il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

**CONSIDÉRANT QUE** la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC d'Arthabaska vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable soit de 98 M\$ pour la Mauricie–Centre-du-Québec.

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression;

**QUE** la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes;

**QUE** la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la municipalité du Canton de Ham-Nord au mouvement communautaire.

**2026-03-54**                    **Autorisation de passage - Tour cycliste des Policiers de Laval 29e édition (Opération Enfant Soleil) – Mercredi 27 mai 2026**

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le Tour des Policiers de Laval (en lien avec Opération Enfant Soleil) à traverser notre municipalité lors de sa 29<sup>e</sup> édition qui se déroulera le mercredi 27 mai 2026 et dont une autorisation municipale est requise dans le cadre de leur demande de permis pour événements spéciaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

**2026-03-55**                    **Dépôt – Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles pour les écoles et centres du Centre de Services Scolaire des Bois-Francis 2026-2029**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le « Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles » pour les écoles et centres du Centre de Services Scolaire des Bois-Francis pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, ce plan ayant été adopté le 17 février 2026 par le conseil d'administration du Centre de Services Scolaire des Bois-Francis.

**2026-03-56**                    **Formations obligatoires à suivre par les élu(e)s**

**CONSIDÉRANT QUE** les 2 formations suivantes se doivent obligatoirement d'être suivies par tous les élu(e)s municipaux (nouveaux et anciens) :

- Formation obligatoire sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal

- Formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les élus(e)s de suivre les formations en présentiel ou encore à distance de façon virtuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** défrayer le coût des 2 formations obligatoires à chacun des 7 membres du conseil municipal, formations qui seront données par un formateur de la FQM et qui seront soit disponibles en présence dans la salle du conseil municipal le samedi 28 mars 2026 pour la formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal et le lundi soir 30 mars 2026 pour la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, soit disponibles pour être suivies à distance de façon virtuelle, méthode au choix de l'élue(e) ;

**DE** défrayer le coût du repas du midi pour les élu(e)s participant à la formation du samedi 28 mars 2026.

**Correspondance : Aucune correspondance n'est à présenter lors de cette séance**

#### **Affaires nouvelles**

Les élu(e)s désirent transmettre leurs plus sincères félicitations à M. Jean-Christophe René et à sa conjointe Mme Sarah-Maude Lacroix pour la naissance de leur petite fille née le 4 mars dernier.

#### **Période de questions**

À 20h20, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents ainsi que ceux assistant à distance à la séance à la période de questions. Aucune question n'a été reçue au cours de celle-ci.

#### **2026-03-57                      Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la séance soit levée à 20h21.

---

Gaétan Fortier, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.